

La végétation arbustive et buissonnante

Rôles de la végétation arbustive et buissonnante

La végétation arbustive et buissonnante des bords de cours d'eau joue un rôle primordial pour la stabilisation des berges et leur protection contre l'érosion (réduction de la vitesse du courant et de la force érosive grâce aux parties aériennes en contact avec l'eau). De plus, elle constitue un abri pour la faune, joue un rôle de filtre,...

Les végétaux arbustifs sont particulièrement efficaces pour fixer les berges car :

- ils ont un enracinement profond ;
- ils sont moins hauts et moins susceptibles d'être renversés par le vent ;
- ils sont plus denses (nombre de tiges par unité de surface) et ralentissent plus facilement le ruissellement.

Débroussaillage

Il est donc important de favoriser cette végétation et de proscrire un débroussaillage systématique qui appauvrit le milieu et empêche le développement de jeunes plants pouvant remplacer à terme les vieux sujets.

Des opérations de débroussaillage ne seront réalisées que dans des cas particuliers :

- lorsque la végétation empiète sur le cours d'eau et engendre :
 - l'encombrement du lit mineur ;
 - la formation d'embâcles suite au blocage de branchages dérivants.Seuls les arbustes et buissons à l'origine de ces problèmes seront éliminés. Il est inutile de couper la végétation plus en retrait qui contribue à la stabilité de la berge et à la diversité biologique du milieu.

Il est important de mentionner que les dysfonctionnements hydrauliques pouvant être engendrés par les broussailles concernent principalement les petits cours d'eau, lorsque la végétation « étouffe » le milieu (principalement les cours d'eau ayant une largeur inférieure à 3 m). Au-delà de 15 m de large, ces problèmes sont généralement insignifiants ; le gabarit hydraulique du cours d'eau est suffisant et il est inutile de pratiquer un débroussaillage.

- lorsque la végétation rend difficile les entretiens (abattage, retrait d'embâcles,...) ou la pratique des loisirs (pêche, randonnée,...).
Attention : il est recommandé de ne pas ouvrir le milieu lorsque les berges sont envahies par la Renouée du Japon, ce qui serait favorable à cette plante indésirable.